



ENQUETE PUBLIQUE

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Mont-Noble porte à la connaissance du public que Monsieur Stéphane Mayor, domicilié à Bramois, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: camping, parcelle 698, Route du Zitiouc 5, à Nax

Enseigne: Camping du « Grand-Paradis »

Prestations: hébergement - emplacement de camping

Début de l'activité: 1^{er} avril 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours, dès la présente publication.

Mont-Noble, le 29 mars 2019

L'Administration communale